

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **4 octobre 2021**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Poste Vacant

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault.
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur de maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2852-10-2021

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU MOIS DE OCTOBRE 2021
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Autorisation paiement facture Lachance Parent cpa inc.

5.2 - Autorisation de paiement à Lachance Parent cpa inc

5.3 - Autorisation de paiement Solution GA

5.4 - État financier prévisionnel

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Déploiement du service incendie lors de la fête d'Halloween

6.2 - Déneigement des bornes fontaines saison 2021-2022

6.3 - Autorisation de paiement transport Gérard Nadeau et fils inc.

7 - VOIRIE MUNICIPALE

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

9.1 - Modification de la résolution 2839-09-2021 / Réparation de l'usine à l'eau usée

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

11.1 - Autorisation de piquetage au nouveau développement du quartier résidentiel

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1 - Modification de la résolution 2553-10-2020 / Appui à la demande de l'entreprise Les excavations J.V. Sylvain inc à la CPTAQ pour le dépôt d'une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 6 337 538

12.2 - Projet de résolution PPCMOI / rue O'Reilly

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

13.1 - Demande de commandite - Ringuette 2021-2022

13.2 - Demande de commandite - Hockey 2021-2022

13.3 - Déneigement de la patinoire pour l'hiver 2021-2022

13.4 - Fête de Noël / Edition 2021

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

17.1 - Demande d'extension de délais pour rénovation de résidence

18 - ADOPTION DES COMPTES

18.1 - Comptes à payer pour le mois de septembre 2021

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

24 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2853-10-2021

3.1 - Séance ordinaire du 7 septembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers étant présents lors de la séance du 7 septembre ne font plus partie du conseil en date du 4 octobre.

CONSIDÉRANT QUE le seul encore actif est le maire, Monsieur Samuel Boudreault

Il est proposé par Samuel Boudreault d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2854-10-2021

5.1 - Autorisation paiement facture Lachance Parent cpa inc.

ATTENDU QUE la municipalité a utilisé les services de la firme comptable Lachance

Parent pour divers travaux tel que rapport d'eau potable, suivi MTQ et de la TECQ et des règlements d'emprunts;

IL est proposé par Sylvie Laplante, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER le paiement de 3245.00 \$ + taxes à la firme Lachance Parent inc pour les frais de comptable et de puiser cette dépense au poste budgétaire 213 000 413 Comptabilité et vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2855-10-2021

5.2 - Autorisation de paiement à Lachance Parent cpa inc

ATTENDU QUE la municipalité a utilisé les services de la firme Lachance Parent inc pour l'exécution des états financiers pour l'année 2020;

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Richard Breton et résolu

D'AUTORISER le paiement à la firme comptable Lachance Parent inc au montant de 11 875.00\$ + taxes et de puiser cette dépense au poste budgétaire 213 000 413 Comptabilité et vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2856-10-2021

5.3 - Autorisation de paiement Solution GA

ATTENDU QUE la municipalité détient maintenant un serveur et un bureau virtuel et détient aussi des licences pour des bureaux virtuel;

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER la dépense de 3 060.00\$ pour douze mois pour la sauvegarde et la gestion du serveur.

De puiser cette dépense au poste budgétaire 213 000 523 entretien informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.4 - État financier prévisionnel

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2857-10-2021

6.1 - Déploiement du service incendie lors de la fête d'Halloween

Attendu que la collaboration de l'équipe du Service des incendies est nécessaire afin d'assurer la sécurité routière lors de cette journée ;

Attendu que le Service des incendies, lors de cette journée, fait la distribution de friandises ;

Proposé par Richard Breton appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement

D'autoriser le déploiement de l'équipe du Service des incendies lors de la journée retenue aux heures optimales.

D'autoriser une dépense de 50.00\$ plus les taxes pour l'achat de friandises à distribuer lors de cette journée.

D'autoriser un montant de 300.00\$ plus les taxes pour le paiement des frais de repas des membres du Service des incendies lors de cette journée,

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 999 – Protection contre l'incendie – Autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2858-10-2021

6.2 - Déneigement des bornes fontaines saison 2021-2022

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de services pour le déneigement

des bornes fontaine, soit excavation Dark Mercier au taux de 90.00\$ et Embelly Tout au montant de 80.00\$ l'heure;

Proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

QUE la municipalité ait recours aux services de l'entreprise Embelly Tout pour faire le déneigement des bornes fontaines d'incendie avec un tracteur-souffleur à neige au taux horaire de 80.00\$ l'heure pour la saison 2021-2022.

QUE les fonds nécessaires soient puisés à même le poste budgétaire 222 000 528 - Protection contre l'incendie - déneigement - Bornes incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2859-10-2021

6.3 - Autorisation de paiement transport Gérard Nadeau et fils inc.

CONSIDERANT QUE la municipalité doit faire l'entretien de ses camions en service incendie;

CONSIDERANT QUE le camion Unité d'urgence nécessite la réparation de son refroidisseur;

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'AUTORISER la dépense de 872.60\$ pour l'achat de la pièce et d'un montant d'additionnel pour la pose de celle-ci, au montant de 400\$.

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire entretien et réparation matériel roulant 222 000 523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2860-10-2021

9.1 - Modification de la résolution 2839-09-2021 / Réparation de l'usine à l'eau usée

CONSIDERANT QUE la toiture et le vinyle versant sud du bâtiment situé la route de l'énergie verte, la toiture du bâtiment coin St-David et St-Charles ne sont plus convenable;

CONSIDERANT QU'il est important de voir à l'entretien des bâtiments de la municipalité;

IL est proposé par Richard Breton appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER la dépense de 8000\$ pour la réfection de la toiture.

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire entretien et réparation bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

2861-10-2021

11.1 - Autorisation de piquetage au nouveau développement du quartier résidentiel

ATTENDU QUE la municipalité a procédé au développement du quartier résidentiel;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir des terrains adéquats aux acheteurs et futurs citoyens;

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'AUTORISER la dépense de 3 850\$ + taxes pour le piquetage des terrains à la firme Ecceterra arpenteur et de puiser cette dépense au poste développement résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2862-10-2021

12.1 - Modification de la résolution 2553-10-2020 / Appui à la demande de l'entreprise Les excavations J.V. Sylvain inc à la CPTAQ pour le dépôt d'une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 6 337 538

ATTENDU QUE l'entreprise Les Excavations J.V Sylvain inc. désire déposer, à la commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture soit l'exploitation d'une sablière sur le lot 6 337 538 et un chemin d'accès sur le lot 6 337 543 à Saint-Patrice de Beaurivage;

ATTENDU QUE la demande ne vise aucune aliénation, aucun morcellement et aucune construction;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation agricole du lot visé par la demande;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne viendra pas modifier, déstructurer et affaiblir l'homogénéité du milieu et qu'elle n'augmentera en rien les contraintes sur l'agriculture;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de retrouver en zone non agricole un lot disponible et approprié répondant aux besoins de l'autorisation demandée et que l'endroit choisi est le moins dommageable pour l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

IL est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

D'APPUYER la présente demande d'autorisation pour une utilisation que l'agriculture soit l'exploitation d'une sablière sur le lot 6 337 538 à Saint-Patrice de Beaurivage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2863-10-2021

12.2 - Projet de résolution PPCMOI / rue Oreilly

1^{er} projet de résolution afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial de 3 logements sur le lot 4 981 513 en vertu du Règlement numéro 348-2018 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Attendu qu'une demande de PPCMOI est déposée pour le lot 4 981 513;

Attendu que cette demande vise la construction d'un immeuble multifamilial de 3 logements avec espaces de stationnement en façade;

Attendu que le conseil a reçu l'avis favorable du CCU;

Attendu que le projet particulier de construction déposé est assujéti au mécanisme de consultation publique, d'approbation référendaire et d'approbation de la MRC;

Attendu que le projet déroge au règlement de zonage numéro 355-19 concernant l'usage principal;

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu à l'unanimité d'approuver le 1^{er} projet de résolution concernant ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) tel que présenté par le requérant pour la construction d'un immeuble multifamilial de 3 logements sur le lot 4 981 513 puisqu'il respecte tous les objectifs et les critères relatifs au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 348-2018.

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

2864-10-2021

13.1 - Demande de commandite - Ringuette 2021-2022

Attendu la demande de commandite reçue relative au soutien de quatre joueuses de ringuette jouant dans trois associations différentes de la région;

Proposé par Richard Breton appuyé par Patrick Lefrançois et résolu unanimement

De verser un montant de 30\$ par joueuses pour les quatre joueuses inscrites à la ringuette pour un total de 120\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70290 991 - Subvention loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2865-10-2021

13.2 - Demande de commandite - Hockey 2021-2022

Proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu unanimement;

D'accorder une subvention de 30.00\$ pour chacun des 8 joueurs de hockey de la catégorie MAHG à midget qui évoluent au sein du hockey mineur de Lotbinière pour la saison 2021-2022 au montant total de (8 X 30.00\$) 240.00\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70290991 subventions loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2866-10-2021

13.3 - Déneigement de la patinoire pour l'hiver 2021-2022

Attendu que la municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage procède à la fabrication, l'entretien, le déneigement de la glace et des accès de la patinoire.

Attendu que l'employé municipal doit être accompagné afin que la patinoire soit opérationnelle pour la saison 2021-2022;

Attendu que la municipalité a reçu deux offres de services soit Excavation Dark Mercier au taux horaire de 90.00\$ et Embly tout au taux horaire de 80.00\$ l'heure.

Proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Sylvie Laplante et résolu unanimement

Que la Municipalité ait recourt aux services de l'entreprise Embelly Tout inc. pour faire le déneigement de la patinoire avec un tracteur-souffleur-à-neige au taux horaire de 80.00\$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70130 522 - Patinoire - Bâtiment et terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2867-10-2021

13.4 - Fête de Noël / Edition 2021

Attendu que la Municipalité a prévu à même son budget une somme de 500\$ pour l'organisation de l'édition 2021 de la Fête de Noël qui se tiendra le 5 décembre prochain;

Attendu qu'un comité est a formé en vue de l'organisation de cette Fête;

Proposé par Richard Breton appuyé par Patrick Lefrançois et résolu unanimement

D'autoriser le versement d'une contribution financière au montant de 500.00\$ à l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice pour l'organisation de l'édition 2021.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 992 – Relations publiques et dons

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

17 - DIVERS

2868-10-2021

17.1 - Demande d'extension de délais pour rénovation de résidence

ATTENDU QUE la municipalité avait demandé l'avancement des travaux de rénovation d'une résidence;

ATTENDU QUE le propriétaire a répondu positivement à la demande de rénovation de sa résidence et à commencer ses travaux;

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

De permettre à M.Hunt de rénovation sa résidence en lui accordant un délai supplémentaire jusqu'au 1 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

2869-10-2021

18.1 - Comptes à payer pour le mois de septembre 2021

Il est proposé par Andréanne Boulanger appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de septembre 2021 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 444 062.49 \$

19 - CORRESPONDANCES

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2870-10-2021

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 4 octobre 2021 est fermée à 19h53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de septembre 2021.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière